

LES DIFFERENTES SITUATIONS AUXQUELLES SERONT CONFRONTES LES ETUDIANTS POUR LES UE NON VALIDEES AINSI QUE LES DECISIONS CORRESPONDANTES

Voici toutes les situations possibles auxquelles les étudiants qui refont des UE peuvent être confrontés aux examens de fin d'année :

- Situation 1 : L'étudiant n'a réussi l'année précédente aucune des deux (pour les UE composées de deux ECUE) ou des trois épreuves (pour les UE composées de trois ECUE) de l'UE.
- Décision 1 : L'étudiant doit passer l'épreuve sélectionnée pour l'examen de l'année universitaire en cours (la session principale, la session de rattrapage ou une éventuelle session Covid-19) et la note obtenue sera comptée à raison de 70% pour l'autre ou les deux autres ECUE non sélectionné(s) pour l'examen.
- Situation 2 : L'étudiant a obtenu l'année précédente sa moyenne dans un seul ECUE qui a été sélectionné pour l'examen de l'année universitaire en cours.
- Décision 2 : La note obtenue à l'épreuve correspondant à cet ECUE l'année précédente sera comptée à raison de 70% pour l'autre ou les deux autres ECUE.
- Situation 3 : L'ECUE dont l'épreuve a été réussie l'année précédente ne sera pas sélectionné pour l'examen de l'année universitaire en cours.
- Décision 3 : L'étudiant doit passer l'examen et la note obtenue sera comptée pour l'ECUE ou les ECUE non validés à raison de 70%.
- Situation 4 : L'étudiant a validé l'année précédente deux ECUE, mais l'un d'eux sera sélectionné pour l'examen.
- Décision 4 : L'étudiant ne repasse pas l'examen et la meilleure des deux notes obtenues sera comptée pour le troisième ECUE à raison de 70%.
- Situation 5 : L'étudiant a validé l'année précédente deux ECUE, mais aucun d'eux ne sera sélectionné pour l'examen.
- Décision 5 : L'étudiant doit passer l'examen.


Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis
Directeur du Département de Psychologie

Chiheb BEN CHAOUACHA